

Fonds du Programme des Nations Unies  
pour le contrôle international des drogues

Rapport financier et comptes  
et états financiers vérifiés  
de l'exercice biennal terminé  
le 31 décembre 1993  
et rapport du Comité  
des commissaires aux comptes

Assemblée générale  
Documents officiels • Quarante-neuvième session  
Supplément No 51 (A/49/5/Add.9)



Nations Unies • New York, 1994

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
LETTRES D'ENVOI . . . . .	iv
I.    RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF . . . . .	1
II.   RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES . . . . .	4
III.  OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES . . . . .	12
IV.  CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ÉTATS FINANCIERS . . . . .	13
V.    ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1993 . . . . .	14
État I.  Exécution du budget approuvé de l'exercice biennal 1992-1993 . . . . .	14
État II. Recettes et dépenses de l'exercice biennal 1992-1993 .	15
État III. État de l'actif et du passif au 31 décembre 1993 . . .	16
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS . . . . .	17
Tableau 1.  Fonds d'affectation générale. État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 1993 . . . . .	23
Tableau 2.  Fonds d'affectation spéciale. État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 1993 . . . . .	26
Tableau 3.  État des avances d'exploitation consenties aux agents d'exécution au 31 décembre 1993 . . . . .	27

LETTRES D'ENVOI

Le 30 juin 1994

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-après :

a) Les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes;

b) Le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers en question;

c) La lettre d'envoi de ces documents au Président de l'Assemblée générale.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Contrôleur et Vérificateur général des  
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne,  
et d'Irlande du Nord

Président du Comité des commissaires aux  
comptes de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Sir John BOURN

Monsieur le Secrétaire général de  
l'Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y.

Le 30 juin 1994

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993. Ces états, qui ont été soumis par le Directeur exécutif, sont accompagnés de l'opinion du Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également joint à ces états le rapport du Comité des commissaires aux comptes les concernant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Contrôleur et Vérificateur général des  
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord,

Président du Comité des commissaires aux  
comptes de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Sir John BOURN

Monsieur le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York, N.Y.

Le 31 mars 1994

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993.

Une copie de ces états est également communiquée à la Commission des stupéfiants et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif

(Signé) Giorgio GIACOMELLI

Monsieur le Président du Comité  
des commissaires aux comptes de  
l'Organisation des Nations Unies  
DCI-2680  
New York, N.Y.

## I. RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

### Introduction

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a l'honneur de présenter les états financiers du Fonds du Programme pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993, conformément à la disposition 111.4 des règles de gestion financière de l'ONU et à la résolution 46/185 C (XVI) de l'Assemblée générale. Dans sa résolution, l'Assemblée a décidé que, par dérogation aux articles 11.1 et 11.4 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur exécutif du Programme serait chargé de présenter les comptes du Fonds et les états financiers connexes, au plus tard le 31 mars suivant la fin de l'exercice, au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 48/216 C, les états financiers ont été établis en tenant compte des normes comptables du système des Nations Unies, qui figurent dans le document A/48/530.

2. Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, le rapport du Directeur exécutif, le certificat attestant l'exactitude des états financiers et les états financiers, numérotés de I à III et accompagnés des notes et tableaux explicatifs, ont été soumis au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1994. Une copie de ces documents a été communiquée à la Commission des stupéfiants et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

### Aperçu général de la situation financière

3. L'exercice biennal 1992-1993 a été une période de transition pour le Fonds. Le contrôle international des drogues a pris beaucoup d'ampleur au cours de la dernière décennie. En dépit de l'augmentation des dépenses engagées pour ces activités, le Programme avait pu constituer un solde positif grâce à des contributions exceptionnelles. Les choses ont cependant changé au cours de l'exercice 1992-1993. Pour la première fois, les dépenses ont été supérieures aux recettes, d'où une diminution du solde du Fonds. Les dépenses ont atteint 140 417 372 dollars et les recettes 137 557 433 dollars, soit un déficit de 2 859 939 dollars. Entre le 31 décembre 1991, où il atteignait 100 310 343 dollars, et le 31 décembre 1993, où il n'était plus que de 86 911 243 dollars, le solde du Fonds a diminué de 13 399 100 dollars, soit du montant du déficit et de la réserve opérationnelle qui a été constituée selon les modalités indiquées dans la note 13. Compte tenu du budget-programme approuvé, le déficit devrait se creuser sensiblement au cours de l'exercice biennal 1994-1995, ce qui entraînera une diminution rapide du solde du Fonds.

4. Outre les contributions au Fonds, le Programme bénéficie d'un financement au titre du budget ordinaire de l'ONU, qui a pris à sa charge 13 034 295 dollars de dépenses au cours de l'exercice 1992-1993 (voir note 2). Alors que les contributions au Fonds servent à financer des activités ayant pour objet d'aider les pays en développement à appliquer les mesures de contrôle international des drogues, les crédits inscrits au budget ordinaire de l'ONU concernent essentiellement l'application des traités et les questions juridiques. Les parts respectives de ces deux sources de financement ont été de 91,5 % et de 8,5 % en 1992-1993. Enfin, en 1992, des dépenses s'élevant à 199 505 dollars ont été imputées sur le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

### État I. Exécution du budget approuvé

5. L'état I met en regard les dépenses effectives et les dépenses prévues dans le budget approuvé de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993. Le montant total du budget approuvé par la résolution 14 (XXXVI), que la Commission des stupéfiants a adoptée le 17 décembre 1993 à la reprise de sa trente-sixième session, s'élevait à 149 012 500 dollars. Les dépenses se sont élevées à 140 417 372 dollars, soit un taux d'exécution de 94,2 % par rapport au budget approuvé.

6. Le montant de 149 012 500 dollars indiqué pour le budget approuvé est égal au montant figurant dans le rapport sur l'exécution du programme pour 1992-1993 dont l'établissement a marqué la fin du processus budgétaire de l'exercice, cette dernière étape ayant été précédée par l'adoption d'un budget initial de 180 346 500 dollars, puis d'un budget révisé de 186 662 000 dollars et d'un budget final de 158 876 900 dollars.

7. Les sommes reçues au titre de l'appui au programme ont servi à financer des dépenses de personnel du Siège comme la Commission des stupéfiants en a été informée dans le document contenant le budget-programme final proposé et le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1992-1993 ainsi que le projet de budget-programme initial pour l'exercice biennal 1994-1995 (E/CN.7/1993/14). Afin de pouvoir établir un budget des dépenses d'appui au programme, le Directeur exécutif a proposé de faire une étude sur les dépenses de cette catégorie imputables respectivement sur les fonds d'affectation générale et sur les fonds d'affectation spéciale. Lorsque la Commission aura examiné les conclusions de l'étude, un budget détaillé des dépenses d'appui au programme lui sera présenté pour l'exercice biennal 1996-1997. Les dispositions relatives aux dépenses d'appui au programme appliquées en 1992-1993 sont décrites à l'alinéa h) de la note 1 et dans la note 3.

### État II. Recettes et dépenses

8. L'état II indique que les recettes se sont élevées à 137 557 433 dollars et les dépenses à 140 417 372 dollars, soit un déficit de 2 859 939 dollars. Par rapport à l'exercice biennal 1990-1991, les recettes ont diminué de 3 199 331 dollars (2,3 %), tandis que les dépenses ont progressé de 42 364 403 dollars (43,2 %).

9. Les rubriques figurant à l'état II sont ventilées entre fonds d'affectation générale et fonds d'affectation spéciale. Pour les premiers, les recettes se sont élevées à 55 525 526 dollars, soit 40,4 % du total et, pour les seconds, à 82 031 907 dollars, soit 59,6 %. Les dépenses se sont chiffrées à 39 916 097 dollars pour les fonds d'affectation générale et à 100 501 275 dollars pour les fonds d'affectation spéciale, soit 28,4 et 71,6 % du total respectivement. Le Programme a donc enregistré un excédent des recettes sur les dépenses de 15 609 429 dollars au titre des fonds d'affectation générale et un déficit de 18 469 368 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale.

10. Les dépenses d'appui au programme ont atteint 2 458 489 dollars, contre 627 965 dollars en 1990-1991. L'augmentation de 1 830 524 dollars, qui représente une progression de 291,5 %, est due en partie à la modification des arrangements relatifs à ces dépenses entrée en vigueur en 1993, selon les modalités décrites dans la note du Directeur exécutif relative à la question (E/CN.7/1993/15).

### État III. Actif et passif

11. L'état III rend compte de l'actif, du passif et du solde du fonds au 31 décembre 1993. L'actif s'élevait à 142 822 524 dollars, le passif à 55 911 341 dollars et le solde du fonds à 86 911 243 dollars. Par rapport au 31 décembre 1991, le solde du fonds a diminué de 13 399 100 dollars (13,4 %) et l'encaisse a été ramenée de 110 740 651 dollars à 103 690 441 dollars, soit une diminution de 7 050 210 dollars (6,4 %). Les contributions annoncées non versées sont tombées de 72 053 636 dollars à 19 034 169 dollars. Une plus forte proportion des contributions annoncées a été encaissée et, à la suite d'une modification des principes comptables, les contributions annoncées pour des années ultérieures ne sont pas comprises dans l'état III [voir note 1 e) et note 15].

12. La diminution du poids relatif des fonds d'affectation spéciale par rapport aux fonds d'affectation générale observée au niveau des recettes et des dépenses de l'exercice 1992-1993 se reflète dans le solde du fonds. Entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1993, la part des seconds dans le solde du fonds est passée de 34,9 à 54,4 %, tandis que celle des premiers tombait de 65,1 à 45,6 %.

### Notes complémentaires

13. Les états financiers comptent 16 notes en annexe. La note 1 décrit les principes comptables importants utilisés pour établir les états. Les 15 autres notes fournissent des renseignements complémentaires et des éclaircissements sur les opérations financières relevant du Directeur exécutif du PNUCID.

### Tableaux

14. Les états financiers sont accompagnés de trois tableaux. Les tableaux 1 et 2 sont des états des contributions à des fins générales et des contributions à des fins spéciales, respectivement. Au 31 décembre 1993, les contributions non versées s'élevaient à 19 034 169 dollars : 5 407 088 dollars annoncés par 23 pays pour les fonds d'affectation générale et 13 627 081 dollars annoncés par 10 pays pour les fonds d'affectation spéciale. Le tableau 3 est un état au 31 décembre 1993 des avances consenties à des agents d'exécution à des fins opérationnelles, avances qui s'élevaient à 19 438 348 dollars.

## II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) relatifs à l'exercice allant du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1993. Il a été procédé à cette vérification conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement ainsi qu'aux normes de vérification communes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les normes en question disposent que le Comité organise et effectue la vérification de manière à s'assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que les états financiers ne sont pas entachés d'erreurs ou d'inexactitudes importantes.

### Objectifs et stratégies des vérificateurs

2. Les vérificateurs ont examiné, par sondage, les pièces justificatives des montants et autres informations contenues dans les états financiers. Ils ont évalué les systèmes et contrôles comptables du Programme et effectué une vérification par sondage, en procédant à des tests de corroboration dans tous les domaines couverts par les états financiers. Ils ont également examiné les principes comptables utilisés et les montants relativement importants estimés par la Direction, ainsi que la présentation générale des états financiers. Si la Direction du Programme est responsable des états financiers, le Comité est responsable de l'opinion qu'il doit formuler à l'issue de la vérification, et dans laquelle il doit indiquer si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Programme à la fin de l'exercice.

3. Les vérificateurs ont effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives qu'ils ont jugées nécessaires en l'occurrence. Les procédures qu'ils ont utilisées avaient essentiellement pour but de leur permettre de se forger une opinion sur les états financiers. Ils n'ont donc pas examiné en détail tous les aspects des systèmes d'information budgétaire et financière et leurs conclusions ne sauraient être considérées comme une appréciation générale de ces systèmes.

### Conclusions générales

4. Sous réserve des restrictions relatives à l'étendue de la vérification formulées, aux paragraphes 15 à 18, la vérification n'a pas révélé de carences ou d'erreurs ayant une incidence significative sur l'exactitude ou l'intégralité des états financiers dans leur ensemble. Conformément aux procédures normales, le Comité a consigné ses observations les plus importantes dans des lettres de recommandation adressées aux responsables du Programme. Aucune des questions soulevées n'a d'incidence sur l'opinion exprimée par les commissaires aux comptes sur les états et tableaux financiers du Programme pour la période considérée.

5. Outre qu'il a vérifié les comptes et les opérations financières, le Comité a procédé aux examens prévus à l'article 12.5 du règlement financier de l'ONU. Il s'est essentiellement intéressé à l'efficacité des procédures financières, aux contrôles financiers internes et, de manière générale, à l'administration et à la gestion du Programme.

6. Au cours de l'exercice 1992-1993, le Comité a examiné différents aspects de la gestion par le Programme de projets de coopération technique.

7. Les recommandations du Comité sont résumées au paragraphe 9 et ses principales conclusions aux paragraphes 10 à 15. Les observations des vérificateurs sont présentées de façon détaillée dans les paragraphes 16 à 42.

8. Toutes les observations du Comité qui sont reprises dans le présent rapport ont été communiquées à l'administration du Programme. Celle-ci a confirmé les faits faisant l'objet des observations et conclusions du Comité et a répondu aux demandes d'explications du Comité.

#### Résumé des recommandations

9. Les principales recommandations du Comité sont les suivantes :

a) Le PNUCID devrait établir officiellement des règles précises obligeant les agents d'exécution à lui communiquer des états vérifiés de leurs dépenses (par. 18);

b) Le PNUCID devrait revoir et simplifier les arrangements relatifs à la comptabilité générale (par. 24);

c) Le PNUCID devrait consulter régulièrement la Trésorerie de l'ONU pour s'assurer que la politique de placement répond à ses besoins spécifiques (par. 30).

#### Résumé des principales conclusions

##### Questions financières

###### Information financière

10. Le PNUCID est chargé de tenir sa propre comptabilité et d'établir ses états financiers mais, dans la pratique, ces fonctions sont réparties entre trois unités administratives, ce qui alourdit les procédures et, du fait d'une mauvaise communication entre les parties, nuit à l'efficacité (par. 22 à 26).

###### Contrôle budgétaire

11. Les dépenses engagées en 1992-1993 sont inférieures de 6 % au budget approuvé, mais ce chiffre masque des écarts importants à certaines rubriques, notamment celles relatives aux activités liées aux projets. Le Comité se félicite des mesures adoptées par le PNUCID pour améliorer ses prévisions budgétaires (par. 27).

## Recettes

12. Au cours de l'exercice 1992-1993, le PNUCID a pu encaisser 85 % des contributions annoncées. Avec les encouragements du Comité, il a décidé d'annuler les contributions annoncées depuis cinq ans ou plus mais non versées (par. 28 et 29).

## Gestion de la trésorerie

13. Au 31 décembre 1993, les avoirs du PNUCID dans des comptes de dépôt rémunérés s'élevaient à 100 millions de dollars environ. Le rendement moyen de ces placements a été de 3,4 % par an au cours de l'exercice. Récemment encore, le PNUCID n'était pas pleinement informé des politiques de placement appliquées par la Trésorerie de l'ONU pour son compte. Le Comité recommande que le PNUCID consulte régulièrement la Trésorerie de l'ONU pour s'assurer que les politiques de placement adoptées répondent à ses besoins spécifiques (par. 30 à 31).

## Biens durables

14. En raison d'importantes lacunes dans le système de contrôle commun appliqué au Centre international de Vienne, le Comité n'a pas pu confirmer si l'information comptable relative aux biens durables était complète et exacte (par. 32).

## Questions relatives à la gestion

15. En ce qui concerne l'élaboration et l'approbation des projets, le système en place est généralement satisfaisant, bien que certains engagements aient été contractés avant que le projet correspondant n'ait été officiellement approuvé. Au stade de l'exécution, on a constaté que les dépenses effectives s'écartaient parfois considérablement du budget approuvé (par. 33 à 40).

## Conclusions détaillées

### Dépenses engagées par les agents d'exécution au titre des programmes

16. Le PNUCID a inclus dans ses états financiers des informations sur les dépenses engagées pour son compte par des agents d'exécution. Ces informations sont extraites de relevés de dépenses établis par les agents d'exécution. Ceux-ci devraient communiquer des relevés certifiés exacts par leurs vérificateurs externes. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993, le montant des dépenses relatives aux programmes indiquées par les agents d'exécution a atteint 110,4 millions de dollars.

17. Le Comité n'a pas accès aux comptes des agents d'exécution. C'est donc à partir des travaux et des rapports de révision d'autres vérificateurs externes qu'il peut s'assurer que les avances consenties aux agents d'exécution figurant dans les états financiers du PNUCID ont bien été affectées à des projets du Programme.

18. Au moment où la version définitive des états financiers a été établie, un montant de 7,8 millions de dollars de dépenses relatives aux programmes n'avait toujours pas été confirmé par les vérificateurs des agents d'exécution (des organisations non gouvernementales essentiellement). Ces dépenses ont été

incorporées dans les comptes du Programme sur la base des rapports des agents d'exécution, mais comme il s'agit de rapports non vérifiés, le Comité est incapable de formuler une opinion à ce sujet.

19. Le Comité recommande que le PNUCID établisse officiellement des règles précises obligeant les agents d'exécution à lui communiquer des états vérifiés de leurs dépenses.

#### Normes comptables communes du système des Nations Unies

20. En 1993, le Comité administratif de coordination, ayant pris connaissance du rapport final du Groupe de travail des normes comptables, a officiellement approuvé des normes comptables pour le système des Nations Unies. L'Assemblée générale en a pris note dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993.

21. Le Comité a constaté que le PNUCID avait intégralement appliqué les normes au cours de l'exercice 1992-1993, sauf en ce qui concerne la publication de renseignements sur les éléments afférents aux exercices antérieurs. Comme il est indiqué dans les notes relatives aux états II et III, le Fonds du PNUCID, qui est entré en activité le 1er janvier 1992, a été créé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/185 C (XVI), pour remplacer le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Les chiffres relatifs à l'exercice 1990-1991 n'ont donc pas été établis sur les mêmes bases que les chiffres indiqués pour 1992-1993 : ils sont tirés des derniers états financiers vérifiés du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et n'ont qu'une valeur indicative.

#### Information financière

22. Aux termes du paragraphe 8 de la résolution 46/185 C (XVI) de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif du PNUCID tient les comptes du Fonds du Programme et est chargé de présenter lesdits comptes et les états financiers connexes. Le Comité craint que les arrangements adoptés pour la tenue des comptes et l'établissement des rapports ne facilitent pas l'application de cette disposition.

23. Bien que le Programme soit censé tenir ses propres comptes, il n'a pas les moyens de le faire lui-même et dépend pour cette fonction de l'Office des Nations Unies à Vienne et du Siège de l'ONU.

24. L'Office des Nations Unies à Vienne assume les fonctions financières et comptables, moyennant remboursement. Une fois par mois, il transmet les informations nécessaires directement au Siège de l'ONU, qui tient le grand livre du PNUCID, gère sa trésorerie et comptabilise tous les encaissements. Le PNUCID doit ensuite incorporer les informations qu'il reçoit chaque mois du Siège de l'ONU dans les comptes qu'il tient lui-même sur place.

25. En raison de liaisons médiocres et de ce qui semble être un malentendu quant à la répartition des responsabilités, l'information communiquée au cours de l'exercice s'est parfois révélée inexacte ou lacunaire et, dans bien des cas, non conforme aux documents comptables. Estimant le système actuel trop lourd, le Comité recommande de revoir et de simplifier les dispositions régissant la tenue de la comptabilité générale.

26. Une autre raison pour laquelle le PNUCID a eu du mal à s'acquitter de ses responsabilités au cours de l'exercice est le manque de personnel qualifié dont souffrent ses services comptables. Le Comité ne peut donc que se féliciter des mesures adoptées récemment pour y remédier.

#### Contrôle budgétaire

27. Il ressort de l'état I que le montant total des dépenses s'est élevé à 140 417 372 dollars, contre un budget approuvé de 149 012 500 dollars, d'où un solde inutilisé de 8 595 128 dollars. Celui-ci est un chiffre global qui masque des écarts considérables aux différentes rubriques budgétaires concernant l'exécution des projets, notamment les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement. Le Comité accueille donc avec satisfaction les initiatives qui ont été prises pour accroître la fiabilité des prévisions relatives aux divers objets de dépense concernant les projets.

#### Recettes

28. Le PNUCID comptabilise ses recettes sur la base des annonces de contributions fermes. Pour l'exercice 1992-1993, les contributions fermes annoncées soit à des fins spéciales, soit à des fins générales, se sont élevées à 127 705 705 dollars, dont 19 034 169 dollars n'avaient pas encore été versés au 31 décembre 1993. On trouvera ci-après la répartition de ce dernier montant.

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1993

Année de l'annonce de contribution	Montant non versé (dollars)	Pourcentage du total
1993	12 445 733	65
1992	1 995 206	11
1991	1 547 583	8
1990	2 584 747	14
1989	258 967	1
1988	6 188	-
1986	195 745	1
TOTAL	19 034 169	100

Source : État des contributions annoncées au PNUCID.

29. Le PNUCID a pour règle d'annuler les contributions non versées annoncées depuis cinq ans ou plus. Le Comité souscrit pleinement à cette politique, qui a abouti, en 1992-1993, à l'annulation de 121 971 dollars de contributions annoncées. En ce qui concerne les contributions annoncées en 1986 et 1988 qui n'ont pas été annulées, le Comité a vérifié qu'il était justifié de les maintenir dans les comptes et confirmé qu'elles étaient recouvrables.

#### Gestion de la trésorerie

30. Au 31 décembre 1993, les liquidités du PNUCID s'élevaient à 103 690 441 dollars, dont 103 053 034 dollars étaient placés auprès de divers établissements financiers dans des comptes de dépôts rémunérés. Le montant total des intérêts acquis sur ces dépôts au cours de l'exercice a atteint 7 002 374 dollars, soit un rendement moyen de 3,4 % l'an.

31. Le Comité a noté avec préoccupation que, la gestion de la trésorerie étant assurée par le Siège de l'ONU pour le compte du PNUCID, celui-ci n'était pas

très au fait des politiques et procédures appliquées pour le placement de ses disponibilités. Au début de 1994, le PNUCID a engagé des discussions avec la Trésorerie de l'ONU au sujet des politiques de placement. Le Comité recommande que les services intéressés poursuivent le dialogue afin de faire régulièrement le point des besoins spécifiques du PNUCID.

#### Contrôle des biens durables

32. La valeur des biens durables portée dans les comptes du PNUCID s'élève à 2 431 094 dollars au 31 décembre 1993. Conformément aux arrangements administratifs communs en vigueur au Centre international de Vienne, l'inventaire est effectué par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour le compte du PNUCID. La vérification a mis en évidence des lacunes dans les procédures de contrôle interne applicables à la réception et à la comptabilisation des fournitures et du matériel. Il n'y a pas eu d'inventaire complet indépendant à Vienne depuis 1989. En conséquence, le Comité est incapable de dire si l'information donnée à cet égard est complète et exacte.

#### Gestion des projets

33. Le Comité a examiné la gestion des projets de coopération technique du PNUCID, en s'arrêtant plus particulièrement sur les dispositions qui en régissent l'élaboration et l'exécution. Pour cet examen, les vérificateurs se sont rendus dans un bureau extérieur du PNUCID en Bolivie.

#### Élaboration des projets

34. La démarche suivie au stade de l'élaboration des projets présente plusieurs points forts. Le PNUCID met clairement l'accent sur le respect des conventions internationales en matière de contrôle des drogues et travaille en consultation étroite avec les donateurs. En outre, pour la rédaction des descriptifs de projet, il a établi un modèle de présentation et des directives qui constituent un excellent moyen d'informer toutes les parties intéressées de l'objectif et des modalités du projet.

35. Cela étant, le Comité estime qu'à ce stade de la conception du projet, on pourrait tenir davantage compte du contexte politique et administratif dans lequel celui-ci sera exécuté et il recommande de procéder à une évaluation plus rigoureuse des moyens dont disposent les institutions et gestionnaires locaux.

36. Les vérificateurs ont aussi été favorablement impressionnés par les activités du Comité de l'examen des projets, qui veille avec beaucoup de diligence à ce que les directives du PNUCID soient respectées lors de l'élaboration. Ils ont noté cependant que cet organe consacrait de plus en plus de temps à l'examen des aspects techniques et financiers des projets. De l'avis des commissaires aux comptes, l'évaluation des aspects techniques d'un projet relève des services organiques et non du Comité de l'examen des projets.

37. Le Comité a constaté qu'à plusieurs reprises, des projets avaient fait l'objet d'un accord avec des gouvernements et des organismes extérieurs avant que la proposition pertinente n'ait été présentée au Comité de l'examen des projets et soumise au Directeur exécutif. Le Comité recommande qu'aucun engagement ne soit pris sur la base de propositions concernant des projets qui n'ont pas encore été officiellement approuvées.

### Exécution des projets

38. Au cours de l'exercice 1992-1993, le PNUCID a géré 264 projets représentant un budget total de 126,8 millions de dollars et se répartissant entre quatre grands secteurs d'activité. Les dépenses effectives de l'exercice, hors dépenses d'appui aux programmes, se sont élevées à 118,7 millions de dollars. Leur ventilation par secteur est la suivante :

#### Répartition, par secteur d'activité, des dépenses relatives aux projets et comparaison avec le budget approuvé de l'exercice biennal 1992-1993

Secteur d'activité	Budget approuvé (dollars) 1992-1993	Dépenses (dollars) 1992-1993	Écart (dollars)
Mesures de contrôle	29 287 400	24 651 800	4 635 600
Réduction de la demande	30 454 600	26 863 400	3 591 200
Réduction de l'offre	55 698 300	51 744 700	3 953 600
Activités multisectorielles	11 336 300	15 474 200	(4 137 900)
Total	126 776 600	118 734 100	8 042 500

Source : États des dépenses relatives aux projets du PNUCID.

39. On constate qu'il existe des écarts entre la répartition prévue et la répartition effective des ressources entre les différents secteurs. Le Comité est conscient des contraintes liées à divers facteurs, notamment le comportement des donateurs dont certains affectent leurs contributions à des fins spéciales, et la capacité des gouvernements bénéficiaires d'exécuter les projets. Le Comité recommande néanmoins de réduire le plus possible ces écarts afin d'atteindre les objectifs stratégiques correspondant à la répartition approuvée des ressources entre les différents projets.

40. Le Comité a constaté que si la plupart des projets exécutés en 1992-1993 avaient été achevés dans les délais, 39 avaient démarré en retard, et ce pour des raisons variables qui échappaient le plus souvent au contrôle direct du PNUCID. Tout en reconnaissant que le taux d'exécution global est élevé, le Comité recommande que le PNUCID ait des échanges de vues suivis et efficaces avec les agents d'exécution pour déterminer la cause des retards observés.

#### Cas de fraude ou de présomption de fraude

41. Aucun cas de fraude ou de présomption de fraude n'a été signalé au Comité pour l'exercice biennal 1992-1993.

#### Inscription des pertes de numéraires, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes

42. En 1992-1993, le PNUCID a passé par profits et pertes un montant de 121 971 dollars représentant des contributions annoncées mais non versées (voir par. 28 et 29). Le PNUCID a indiqué qu'aucune autre perte n'avait été passée en charge au cours de l'exercice.

Remerciements

43. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier les membres du personnel du PNUCID du concours et de l'assistance qu'ils ont prêtés aux vérificateurs au cours de leurs travaux.

Le Contrôleur et Vérificateur général des  
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord

(Signé) John BOURN

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de l'Inde

(Signé) Codanda Ganapathy SOMIAH

Le 30 juin 1994

### III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés de I à III, dûment identifiés, ainsi que les tableaux 1 à 3 y relatifs et les notes explicatives concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993. Nous avons procédé conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, si ce n'est que l'étendue de la vérification a été limitée pour les raisons mentionnées ci-après et exposées en détail aux paragraphes 16 à 19 de notre rapport. Nous avons effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugés nécessaires en l'occurrence.

Sous réserve des écritures de redressements qui devront peut-être être passées à réception des états de dépenses vérifiés devant être communiqués par des agents d'exécution, notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au 31 décembre 1993 et des résultats de l'exercice; qu'ils ont été dressés conformément aux principes comptables établis; et que les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Comme nous indiquons au paragraphe 20 de notre rapport, les informations relatives aux principes comptables établis ne sont pas présentées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Selon notre habitude, nous avons publié un rapport détaillé sur la vérification des comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, conformément au règlement financier.

Le Contrôleur et Vérificateur général des  
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
d'Irlande du Nord

(Signé) John BOURN

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de l'Inde

(Signé) Codanda Ganapathy SOMIAH

Le 30 juin 1994

IV. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1994

Je certifie que les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues figurant en annexe et numérotés de I à III, ainsi que les tableaux y relatifs sont exacts.

Le Directeur exécutif

(Signé) Giorgio GIACOMELLI

V. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1993

ÉTAT I

Exécution du budget approuvé de l'exercice biennal 1992-1993

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Note	Budget approuvé	Dépenses effectives	Solde inutilisé
a) <u>Siège</u>				
Dépenses de personnel	3	7 010 400	6 421 658	588 742
Voyages		935 300	1 008 968	(73 668)
Services contractuels		83 900	95 795	(11 895)
Frais de fonctionnement		537 000	485 914	51 086
Achats		208 200	171 865	36 335
Bourses, subventions et autres contributions		1 083 800	1 042 400	41 400
Dépenses d'appui au programme (PNUCID)	3	2 875 000	2 458 489	416 511
		12 733 600	11 685 089	1 048 511
b) <u>Opérations hors siège</u>				
Dépenses de personnel		6 803 300	7 066 527	(263 227)
Voyages		510 300	637 173	(126 873)
Frais de fonctionnement		1 221 800	1 103 509	118 291
Achats		966 900	1 190 929	(224 029)
		9 502 300	9 998 138	(495 838)
c) <u>Activités relatives aux projets</u>				
Dépenses de personnel		31 557 900	29 196 827	2 361 073
Voyages		3 339 300	2 751 771	587 529
Services contractuels		24 039 500	26 242 995	(2 203 495)
Frais de fonctionnement		5 555 300	8 887 931	(3 332 631)
Achats		41 174 200	37 011 317	4 162 883
Bourses, subventions et autres contributions		15 871 900	9 516 713	6 355 187
Dépenses d'appui au programme (agents d'exécution)		5 238 500	5 126 591	111 909
		126 776 600	118 734 145	8 042 455
Total		149 012 500	140 417 372	8 595 128



ÉTAT III  
État de l'actif et du passif au 31 décembre 1993  
(En dollars des États-Unis)

1990-1991 <sup>a</sup>	Note	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total 1992-1993	
<b>ACTIF</b>					
110 740 651	Encaisse	8	47 665 035	56 025 406	103 690 441
72 053 636	Contributions annoncées non versées (tableaux 1 et 2)		5 407 088	13 627 081	19 034 169
421 100	Sommes à recevoir	9	658 413	—	658 413
4 671 864	Montant net des avances consenties à des agents d'exécution à des fins opérationnelles (tableau 3)		5 717 065	13 721 283	19 438 348
5 856 709	Sommes dues par le Fonds général de l'ONU		—	—	—
3 598	Charges comptabilisées d'avance et éléments d'actif divers		1 213	—	1 213
193 747 558	<b>Total, actif</b>		<b>59 448 814</b>	<b>83 373 770</b>	<b>142 822 584</b>
<b>PASSIF</b>					
63 493	Sommes à verser	10	135 389	—	135 389
7 598 177	Engagements non réglés	11	6 164 433	8 655 730	14 820 163
—	Sommes dues à la réserve du Fonds général de l'ONU		1 539 859	—	1 539 859
—	Réserve pour les dépenses d'appui aux programmes	12	362 200	—	362 200
471 864	Réserve pour affectations		—	—	—
—	Réserve d'exploitation	13	3 428 400	7 160 800	10 589 200
85 303 681	Recettes comptabilisées d'avance	14	578 834	27 885 696	28 464 530
93 437 215	<b>Total, passif</b>		<b>12 209 115</b>	<b>43 702 226</b>	<b>55 911 341</b>
<b>SOLDE DU FONDS</b>					
58 078 412	Solde au 1er janvier 1992		35 008 631	65 301 712	100 310 343
42 703 795	À ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (état II)		15 609 429	(18 469 368)	(2 859 939)
—	Fonds virés de la réserve pour affectations		471 864	—	471 864
100 782 207			51 089 924	46 832 344	97 922 268
471 864	À déduire : Fonds virés à la réserve pour affectations		—	—	—
—	Fonds virés à la réserve pour dépenses d'appui aux programmes		362 200	—	362 200
—	Fonds virés à la réserve de fonctionnement		3 428 400	7 160 800	10 589 200
—	Sommes remboursées aux donateurs		59 625	—	59 625
100 310 343	<b>Solde au 31 décembre 1993</b>		<b>47 239 699</b>	<b>39 671 544</b>	<b>86 911 243</b>
193 747 558	<b>Total, passif et solde du Fonds</b>		<b>59 448 814</b>	<b>83 373 770</b>	<b>142 822 584</b>

<sup>a</sup> Le PNUCID a été créé par la résolution 45/179 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990. Le Fonds du Programme a été créé par la résolution 46/185 C (XVI) de l'Assemblée, en date du 20 décembre 1991, en remplacement du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Les chiffres indiqués pour 1990-1991 ne sont pas pleinement comparables avec ceux indiqués pour 1992-1993.

## NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

### Note 1. Principes comptables de base

Les grands principes comptables du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) sont exposés ci-après :

a) Règles et procédures. Les comptes du Fonds du PNUCID sont tenus conformément aux règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux normes comptables communes du système des Nations Unies (voir document A/48/530), que l'Assemblée générale a reconnues par sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993;

b) Méthode comptable. Les comptes sont établis selon la méthode du coût historique, le coût de tout bien acquis étant toutefois passé en charge l'année de l'acquisition.

L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives;

c) Passif éventuel. La provision destinée à faire face aux dépenses imprévues au titre des indemnités à verser en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, au personnel rémunéré à l'aide du Fonds du PNUCID représente 1 % du traitement de base net. La provision pour prime de rapatriement est calculée à raison de 8 % du traitement de base net pour tous les agents rémunérés à l'aide du Fonds du PNUCID. Voir note 10 pour de plus amples de détails;

d) Engagements non réglés. Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coopération technique demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent;

e) Recettes. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsque le donateur potentiel s'engage par écrit à verser une contribution monétaire à une date ou à des dates spécifiées. Les contributions reçues pour des années à venir sont inscrites comme recettes comptabilisées d'avance.

Les contributions annoncées non versées sont annulées à la réception d'une demande écrite d'annulation. De plus, celles qui datent de plus de cinq ans sont annulées lorsque aucune confirmation écrite n'a été reçue en réponse aux lettres de rappel. Les contributions annoncées non versées pour les années à venir ne figurent pas dans les états financiers (voir note 15).

Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs et le produit des ventes de biens excédentaires sont comptabilisées comme recettes accessoires.

Le revenu des placements ne comprend que les intérêts perçus et acquis des placements effectués pendant l'exercice. Les intérêts de placements effectués pendant l'exercice mais n'arrivant à échéance que lors d'exercices ultérieurs sont comptabilisés comme des sommes à recevoir;

f) Placements. Les fonds déposés dans des comptes bancaires rémunérés, les certificats de dépôt, les comptes à terme et les dépôts à vue sont comptabilisés dans les états de l'actif et du passif comme disponibilités;

g) Conversion des monnaies. Les états financiers du Fonds du PNUCID sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis à la date de l'opération au taux de change fixé par le Contrôleur. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers indiquent les disponibilités, les placements, les contributions annoncées non versées et les comptes débiteurs et créanciers dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, convertis en dollars au taux de change applicable pour les opérations de l'ONU à la date de l'établissement des états. Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte "pertes ou gains au change" est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur;

h) Appui au programme. Les sommes reçues au titre de l'appui au programme sont utilisées pour couvrir les dépenses du siège pendant l'exercice biennal, comme il est indiqué au paragraphe 21 du budget-programme final proposé et dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1992-1993 : c'est ce qui avait été proposé dans le projet de budget-programme initial pour l'exercice biennal 1994-1995 (E/CN.7/1993/14) et exposé dans la note du Directeur exécutif sur les arrangements relatifs aux dépenses d'appui au programme (E/CN.7/1993/15). On trouvera dans la note 3 des précisions sur l'utilisation de ces sommes.

Note 2. Budget ordinaire et compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes

Le montant total des dépenses (140 417 400 dollars) indiqué à l'état I et à l'état II ne comprend pas les dépenses ci-dessous (exprimées en dollars des États-Unis) de l'exercice biennal 1992-1993 financées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et sur le Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

Dépenses de personnel	11 473 129
Voyages	975 116
Services contractuels	414 393
Frais de fonctionnement	121 083
Achats	50 574
	<hr/>
Total	13 034 295

Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

Dépenses de personnel	199 505
	<hr/>
Total	199 505

Note 3. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel du siège du PNUCID sont financées à l'aide du Fonds du PNUCID et des sommes reçues au titre de l'appui aux programmes [voir note 1 h)]. Pour 1992-1993, ces sommes (exprimées en dollars des États-Unis) ont été utilisées comme suit :

	<u>Fonds d'affectation générale</u>	<u>Fonds d'affectation spéciale</u>	<u>Total</u>
Sommes reçues au titre de l'appui aux programmes	1 587 729	1 232 960	2 820 689
À déduire : dépenses de personnel du siège	2 458 489	-	2 458 489
À déduire : réserve au titre de l'appui aux programmes	362 200	-	362 200
Solde	<u>(1 232 960)</u>	<u>1 232 960</u>	<u>-</u>

À l'état I, les dépenses au titre de l'appui au programme (PNUCID) au siège se sont élevées à 2 458 489 dollars (à comparer au montant de 2 875 000 dollars prévu au budget). Comme on l'a vu plus haut, les ressources destinées à l'appui au programme ont été utilisées pour couvrir les dépenses de personnel. Le montant total de ces dernières comprend donc le montant indiqué à la rubrique "dépenses de personnel" de l'état I ainsi que le montant indiqué à la rubrique "dépenses d'appui au programme (PNUCID)". En conséquence, le montant total des dépenses de personnel du siège s'est élevé à 8 880 147 dollars (6 421 658 dollars et 2 458 489 dollars), chiffres à comparer aux 9 885 400 dollars (7 010 400 dollars et 2 875 000 dollars) prévus au budget. Il en est de même pour les dépenses de personnel indiquées à l'état II.

Note 4. Donations de sources publiques

Le montant des donations de sources publiques (exprimées en dollars des États-Unis) en 1992-1993 s'est élevé à :

Contributions du Seoul Broadcasting System destinées au programme d'ambassadeurs itinérants du PNUCID	301 982
Association pour les Nations Unies de Fukuoka (Japon)	9 172
Bureau du maire de la ville de New York	<u>2 000</u>
Total	313 154

Note 5. Subventions

Lors des exercices précédents, les contributions reçues de l'Union européenne étaient comptabilisées comme subventions. Depuis l'exercice 1992-1993, les contributions annoncées et les contributions reçues de l'Union européenne sont comptabilisées comme contributions annoncées et figurent au tableau 2. Pour l'exercice biennal 1992-1993, le montant de 48 636 dollars

inscrit à la rubrique subventions représente la contribution reçue du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan (Genève).

Note 6. Intérêts créditeurs

En 1992-1993, le montant total des intérêts acquis s'est élevé à 7 002 374 dollars. Les sommes provenant des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation générale ne font pas l'objet de placements distincts. Le montant total des intérêts produits par les placements est réparti entre les deux catégories de fonds en fonction de leur solde moyen respectif.

Note 7. Recettes accessoires

En 1992-1993, le montant total des recettes accessoires (en dollars des États-Unis) s'est élevé à :

Remboursement des emprunts relatifs aux cultures de remplacement	1 497 371
Remboursement des dépenses, y compris économies réalisées lors du règlement des engagements de l'année précédente	980 809
Produit de la vente de trousseaux d'identification des drogues	9 384
Total	2 487 564

Note 8. Disponibilités

Les disponibilités (en dollars des États-Unis) s'établissaient comme suit :

Fonds en cours de virement	213 000
Comptes d'avances temporaires	424 407
Dépôts en devises convertibles	223 993
Dépôts sur comptes bancaires rémunérés	102 761 360
Dépôts en devises non convertibles	67 681
Total	103 690 441

Note 9. Sommes à recevoir

Ce poste (libellé en dollars des États-Unis) se ventilait comme suit :

Intérêts acquis des placements	579 075
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	67 911
Avances sur salaires	11 427
Total	658 413

Note 10. Sommes à payer

Ce poste (libellé en dollars des États-Unis) se ventilait comme suit :

Primes de rapatriement comptabilisées d'avance [voir note 1 c)]	95 206
Rémunérations comptabilisées d'avance à l'appendice D [voir note 1 c)]	37 879
Divers	<u>2 304</u>
Total	135 389

Note 11. Engagements non réglés

Les engagements non réglés (en dollars des États-Unis) se ventilaient comme suit :

Siège	250 888
Opérations hors siège	36 067
Activités relatives aux projets	<u>14 533 208</u>
Total	14 820 163

Note 12. Réserve pour l'appui aux programmes

Conformément à l'instruction administrative ST/AI/286 sur les comptes relatifs à l'appui aux programmes, une réserve d'exploitation pour l'appui aux programmes, représentant 20 % des recettes annuelles au titre de l'appui aux programmes, a été conservée pour faire face à des manques à recevoir imprévus et pour régler les dépenses engagées au cas où il serait mis fin soudainement aux activités financées par les fonds d'appui aux programmes. Cette réserve était à 362 200 dollars en 1992-1993, les recettes annuelles s'élevant à 1 810 816 dollars.

Note 13. Réserve d'exploitation

Conformément à l'instruction administrative ST/AI/284 sur les fonds généraux d'affectation spéciale, une réserve d'exploitation représentant 15 % du montant des dépenses annuelles a été conservée au PNUCID pour faire face à des manques à recevoir imprévus et couvrir les dernières dépenses, et notamment régler les engagements en suspens. Cette réserve s'élevait à 10 589 200 dollars en 1992-1993, les dépenses annuelles s'élevant à 70 594 514 dollars.

Note 14. Recettes comptabilisées d'avance

Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions reçues pour des exercices à venir. Au 31 décembre 1993, ces contributions étaient (en dollars des États-Unis) notamment les suivantes :

	<u>Fonds d'affectation générale</u>	<u>Fonds d'affectation spéciale</u>	<u>Total</u>
Dominique	1 000	-	1 000
Italie	-	26 415 827	26 415 827
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	575 834	1 469 869	2 045 703
Singapour	2 000	-	2 000
Total	578 834	27 885 696	28 464 530

Note 15. Contributions annoncées non versées pour des années à venir

Les contributions annoncées non versées pour des années à venir s'élevaient à 9 948 634 dollars, dont 1 419 319 dollars se rapportaient au fonds d'affectation générale et 8 529 315 dollars au fonds d'affectation spéciale.

Note 16. Stocks

Au 31 décembre 1993, le PNUCID détenait des fournitures et équipements d'une valeur de 2 431 094 dollars. Comme il est indiqué dans la note 1 b), ces éléments ne sont pas comptabilisés comme éléments d'actif dans l'état de l'actif et du passif.

Tableau 1

## Fonds d'affectation générale

État des contributions annoncées non versées  
au 31 décembre 1993

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Contributions annoncées						
	Contributions annoncées restant dues au 1er janvier 1992	Contributions ajustements des contributions annoncées lors d'exercices antérieurs	Contributions pour 1992-1993 et années à venir, acquittées en 1992-1993	Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1992-1993	Montant total des contributions acquittées en 1992-1993	Pertes ou gains au change	Contributions annoncées restant dues au 31 décembre 1993
Afrique du Sud	--	3 748	--	--	3 748	--	--
Allemagne	--	4 617 463	--	--	4 707 353	(89 890)	--
Arabie saoudite	50 000	100 000	--	--	150 000	--	--
Argentine	--	15 474	--	--	15 474	--	--
Australie	--	1 039 591	--	--	508 793	(10 862)	--
Autriche	--	308 170	--	--	299 816	8 354	--
Bahamas	--	8 000	--	--	5 050	--	2 950
Bangladesh	--	2 000	--	--	1 000	--	1 000
Barbade	1 000	3 000	--	--	3 000	--	1 000
Belgique	30 303	258 669	--	--	284 278	4 694	--
Bolivie	24 000	(4 000)	--	--	--	--	20 000
Brésil	--	1 332	--	--	1 332	--	--
Bulgarie	6 000	6 000	--	--	--	--	12 000
Cameroun	14 652	(14 652)	--	--	--	--	--
Canada	--	927 842	--	--	927 842	--	--
Chine	--	60 000	--	--	30 000	--	30 000
Chypre	--	1 000	--	--	1 000	--	--
Colombie	7 937	100 082	--	--	100 082	--	--
Côte d'Ivoire	--	5 495	--	--	--	1 749	6 188
Danemark	--	1 771 259	--	--	1 376 144	249	2 954
Dominique	--	1 500	1 000	--	2 000	--	--
Égypte	2 000	2 000	--	--	3 000	--	1 000
Équateur	--	2 323	--	--	--	--	2 323
Espagne	--	510 052	--	--	497 351	12 701	--
États-Unis d'Amérique	500 000	855 000	--	--	855 000	--	500 000
Finlande	--	50 000	--	--	50 000	--	--
France	27 523	1 560 606	--	--	1 464 472	98 276	25 381
Grèce	--	9 968	--	--	9 968	--	--

Donateur	Contributions annoncées pour 1992-1993 et ajustements des contributions annoncées lors d'exercices antérieurs					Contributions acquittées en 1992-1993	Montant total des contributions acquittées en 1992-1993	Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1992-1993	Pertes ou gains au change	Contributions annoncées restant dues au 31 décembre 1993
	Contributions annoncées restant dues au 1er janvier 1992	ajustements des contributions annoncées lors d'exercices antérieurs	Contributions pour des années à venir, acquittées en 1992-1993	Contributions pour 1992-1993 et ajustements des contributions annoncées lors d'exercices antérieurs	Contributions acquittées en 1992-1993					
Grenade	500	—	—	—	—	500	—	—	—	—
Guyana	—	2 004	—	—	—	2 004	—	—	—	—
Hong-kong (Territoire de)	—	34 410	—	—	—	34 410	—	—	—	—
Hongrie	—	35 459	—	—	—	33 867	—	1 592	—	—
Inde	20 000	40 000	—	—	—	20 000	—	—	—	40 000
Indonésie	—	4 000	—	—	—	4 000	—	—	—	—
Iran (République islamique d')	2 000	2 000	—	—	—	1 965	—	—	—	2 035
Islande	—	4 510	—	—	—	4 510	—	—	—	—
Italie	—	15 280 635	—	—	—	15 280 635	—	—	—	—
Jamahiriya arabe libyenne	—	3 000	—	—	—	3 000	—	—	—	—
Jamaïque	—	2 000	—	—	—	2 000	—	—	—	—
Japon	—	8 067 316	—	—	—	8 067 316	—	—	—	—
Kenya	10 379	(5 979)	—	—	—	—	—	2 589	—	1 811
Koweït	5 000	5 000	—	—	—	10 000	—	—	—	—
Liechtenstein	2 098	4 181	—	—	—	3 962	—	304	—	2 013
Luxembourg	—	116 042	—	—	—	113 073	—	2 969	—	—
Madagascar	2 600	—	—	—	—	—	—	—	—	2 600
Malaisie	—	40 000	—	—	—	40 000	—	—	—	—
Malawi	679	—	—	—	—	679	—	—	—	—
Malte	—	2 580	—	—	—	580	2 000	—	—	—
Maroc	3 000	5 965	—	—	—	5 965	—	—	—	3 000
Mexique	—	57 500	—	—	—	50 000	—	—	—	7 500
Norvège	79 365	(79 365)	—	—	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	—	53 773	—	—	—	53 773	—	—	—	—
Pakistan	—	802	—	—	—	365	402	35	—	—
Panama	—	6 228	—	—	—	5 250	—	—	—	978
Pays-Bas	—	611 111	—	—	—	601 541	—	9 570	—	—
Philippines	—	2 500	—	—	—	2 500	—	—	—	—
Portugal	—	11 000	—	—	—	11 000	—	—	—	—
République de Corée	2 000	24 000	—	—	—	26 000	—	—	—	—
République tchèque	—	13 300	—	—	—	13 300	—	—	—	—
Roumanie	—	3 152	—	—	—	2 775	—	377	—	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—	610 413	—	—	—	575 834	—	—	—	—
Sénégal	10 000	(10 000)	—	—	—	—	—	—	—	—

Donateur	Contributions annoncées pour 1992-1993 et ajustements des contributions annoncées lors d'exercices antérieurs					Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1992-1993	Montant total des contributions acquittées en 1992-1993	Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1992-1993	Pertes ou gains au change	Contributions annoncées restant dues au 31 décembre 1993
	Contributions annoncées restant dues au 1er janvier 1992	Contributions pour des années à venir, acquittées en 1992-1993	Contributions annoncées pour 1992-1993 et ajustements des contributions annoncées lors d'exercices antérieurs	Contributions pour des années à venir, acquittées en 1992-1993	Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1992-1993					
Singapour	—	4 000	—	2 000	—	4 000	2 000	—	—	—
Slovaquie	—	6 700	—	—	—	—	—	—	—	6 700
Suède	—	13 305 956	—	—	—	8 572 228	—	—	—	4 733 728
Suisse	—	904 720	—	—	—	864 024	—	—	40 696	—
Suriname	2 825	(1 825)	—	—	—	1 000	—	—	—	—
Swaziland	712	(712)	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	20 000	—	—	—	20 000	—	—	—	—
Thaïlande	—	20 000	—	—	—	20 000	—	—	—	—
Tunisie	—	2 222	—	—	—	2 597	—	—	(375)	—
Turquie	35 299	70 000	—	—	—	105 299	—	—	—	1 927
Venezuela	—	20 000	—	—	—	18 073	—	—	—	—
Yougoslavie	2 000	(2 000)	—	—	—	—	—	—	—	—
Zaire	1 500	(1 500)	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>843 372</b>	<b>51 497 020</b>	<b>578 834</b>	<b>46 485 141</b>	<b>943 969</b>	<b>83 028</b>	<b>5 407 088</b>			

Tableau 2

## Fonds d'affectation spéciale

État des contributions annoncées non versées  
au 31 décembre 1993

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Contributions annoncées pour 1992-1993 et ajustements des contributions annoncées lors d'exercices antérieurs		Contributions pour des années à venir, acquittées en 1992-1993		Montant total des contributions acquittées en 1992-1993	Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1992-1993	Pertes ou gains au change	Contributions annoncées restant dues au 31 décembre 1993
	Contributions restant dues au 1er janvier 1992	Contributions restant dues au 31 décembre 1992	Contributions pour des années à venir, acquittées en 1992-1993	Contributions pour des années à venir, acquittées en 1992-1993				
Allemagne	1 995 899	11 004 162	—	—	10 105 208	1 927 586	249 763	717 504
Belgique	146 829	695 625	—	—	663 569	—	32 056	146 829
Bolivie	—	420 000	—	—	420 000	—	—	—
Canada	43 860	1 316 909	—	—	1 336 016	—	5 814	18 939
Danemark	255 806	—	—	—	79 000	—	—	176 806
Émirats arabes unis	—	100 000	—	—	100 000	—	—	—
Espagne	—	852 382	—	—	793 406	—	58 976	—
États-Unis d'Amérique	6 431 919	12 567 036	—	—	10 542 575	—	—	8 456 380
Finlande	—	2 263 732	—	—	42 828	2 220 904	—	—
France	—	2 846 801	—	—	2 662 157	—	164 339	20 305
Italie	1 752 000	30 093 763	26 415 827	—	28 620 492	29 641 098	—	—
Japon	—	139 700	—	—	139 700	—	—	—
Luxembourg	303 267	—	—	—	—	—	34 462	268 805
Norvège	5 569 880	(3 408 480)	—	—	2 075 857	—	85 543	—
Pays-Bas	928 533	2 049 591	—	—	972 037	—	61 049	1 945 038
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 281 416	9 366 928	1 469 869	—	10 828 755	611 642	(61 184)	739 000
Suède	2 542 373	43 746	—	—	2 713 626	—	(127 507)	—
Suisse	—	426 188	—	—	406 089	—	20 099	—
Union européenne	—	5 430 602	—	—	4 162 510	—	130 617	1 137 475
<b>Total</b>	<b>21 251 782</b>	<b>76 208 685</b>	<b>27 885 696</b>	<b>—</b>	<b>76 663 825</b>	<b>34 401 230</b>	<b>654 027</b>	<b>13 627 081</b>

Tableau 3

État des avances d'exploitation consenties aux agents d'exécution  
au 31 décembre 1993

(En dollars des États-Unis)

Agents d'exécution	Exercice précédent	Ajustement sur exercice précédent	Avances		Intérêts et autres recettes	Dépenses communiquées par les agents d'exécution pour 1992-1993	Engagements non réglés des agents d'exécution	Montant net des fonds d'exploitation des agents d'exécution
			Avancement l'exercice en cours (moins remboursements)	Avances de l'exercice biennal				
<u>ONU et organismes apparentés</u>								
DSAGD	5 509	(1 517)	1 683 050	8 559	1 605 468	70 796	160 931	
CEPALC	6	—	29 034	—	29 040	—	—	
CESAP	—	—	80 795	—	26 988	3 957	57 764	
CESAO	2 654	—	—	376	1 680	—	1 350	
ILANUD	6 519	—	130 900	—	136 140	—	1 279	
CCI	43 978	—	151 100	2 889	192 679	6 780	12 068	
PNUD	69 701	1 298 808	96 707 900	(91 984)	86 537 836	5 516 828	16 963 417	
<u>Institutions spécialisées des Nations Unies</u>								
OIT	(150 561)	—	1 371 525	3 560	1 348 183	86 215	(37 444)	
UNESCO	(316 248)	—	587 000	2 565	208 279	69 428	134 466	
ONUDI	(1 112 669)	—	9 066 000	110 007	9 251 526	2 495 717	1 307 529	
UPU	785	—	50 091	3 000	48 412	2 000	7 464	
OMS	(349 055)	—	3 160 000	67 004	3 262 781	458 293	73 461	
<u>Organisations intergouvernementales</u>								
CCC	—	—	487 626	60 344	382 445	—	165 525	
CCLC	59 500	—	134 500	—	113 786	—	80 214	
OIPC/Interpol	44 246	—	131 000	—	169 121	—	6 125	
OEA	148 000	—	367 300	5 620	499 839	—	21 081	
<u>Organisations non gouvernementales</u>								
Cels	16 978	—	553 250	(4)	563 816	—	6 408	
CERID	—	—	190 487	—	131 096	—	59 391	
CRC	27 095	—	46 085	—	73 180	—	—	
ENDA	—	—	1 114 509	3 881	1 120 218	—	(1 828)	
Gilead Church	269 851	—	2 726 811	127 865	2 949 447	—	175 080	
AIAC	467	—	675 310	—	675 770	34 997	35 004	
IPS	—	—	235 805	—	165 634	—	70 171	
NCA	38 584	—	878 543	—	845 906	—	71 221	
UWI	—	—	224 950	—	157 279	—	67 671	
<b>Total</b>	<b>(1 194 660)</b>	<b>1 297 291</b>	<b>120 783 571</b>	<b>303 682</b>	<b>110 496 549</b>	<b>8 745 011</b>	<b>19 438 348</b>	